

LA LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable Nathan Nurgitz propose que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général, soit lu pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[Français]

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL

Le 30 janvier 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 30 janvier 1990, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-secrétaire, Opérations,

JEAN M. SÉVIGNY

L'honorable

le Président du Sénat

Ottawa

[Traduction]

AGRICULTURE ET FORÊTS

L'ÉTUDE DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur le cinquième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (financement agricole) présenté au Sénat le 20 décembre 1989.—(*L'honorable sénateur Hays*).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, cette question est inscrite au nom du sénateur Hays. Je crois savoir que lui et le sénateur Chaput-Rolland ont eu une discussion. Avec votre permission, nous voudrions passer au dixième point, qui figure maintenant au nom du sénateur Nurgitz. Puis, le sénateur Nurgitz cédera sa place au sénateur Chaput-Rolland.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Report du débat.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DU LAC MEECH ET LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la question de l'honorable sénateur Beaudoin attirant l'attention du Sénat sur l'accord

constitutionnel du lac Meech et la Charte canadienne des droits et libertés.—(*L'honorable sénateur Nurgitz*).

L'honorable S. Chaput-Rolland: Honorables sénateurs, je veux d'abord remercier le sénateur Hays d'avoir accepté de passer à cet article de l'ordre du jour. Un de ces jours, je lui céderai ma place avec grand plaisir.

[Français]

Monsieur le Président, honorables sénateurs, je voudrais dire combien hier les Canadiens d'expression française de ce pays ont été profondément touchés par l'habileté de Son Excellence le Gouverneur général d'apprendre, en très peu de temps, le français et de parler dans cette Chambre un français excellent. Je ne pense pas usurper les droits de la Québécoise que je suis en vous priant, monsieur le Président, de lui dire à quel point sa facilité récente nous a touchés. Ceci veut bien dire que . . .

[Traduction]

Si l'on est motivé, il est possible de se surpasser.

[Français]

Honorables sénateurs, je sais autant, sinon mieux que la plupart d'entre vous, que depuis quelque temps pour être populaire dans un party au Québec ou dans une réception . . .

[Traduction]

Vous allez vous retrouver seul si vous osez mentionner le mot Meech. Mais soyez audacieux et demandez à vos amis combien d'entre eux ont lu le texte de l'Accord et, dans votre solitude, vous ressentirez leur froideur et leur hostilité. Si vous osez demander qui dans la pièce appuie l'Accord, quelqu'un—l'hôtesse, peut-être—va certainement vous offrir un verre de scotch ou de vodka, mais la glace sera dans ses yeux plutôt que dans le verre.

Éminents collègues, voilà notre réalité constitutionnelle et, probablement, votre propre état d'esprit au moment où je parle. Je vais parler parce que je ne suis pas revenue après des mois d'examen de conscience pour m'asseoir et somnoler, mais pour me lever et pour parler de choses auxquelles je crois et pour prendre la responsabilité et, comme je l'ai toujours fait par le passé, pour prendre la responsabilité de tout ce je dis et écris, et de tout ce que je dirai et écrirai probablement à l'avenir.

[Français]

Je n'ai ni le cœur ni la pensée politique coulés dans le ciment; je vis et réagis à notre évolution avec mes émotions et mes réactions. Ce que je pensais hier n'est pas nécessairement ce que je penserai demain, tant il est vrai que les affrontements Québec-Canada ont été une des constantes de la politique canadienne.

Un grand écrivain français polémiste qui s'appelait François Mauriac, un des plus grands écrivains politiques que je connaisse, a un jour observé:

J'ai découvert que l'honneur et la dignité du journaliste consistent à dire ce qu'il pense au moment où il le pense, plutôt qu'à craindre de se contredire.

J'ai fait mienne cette pensée il y a presque 20 ans.

[Traduction]

Je n'oublierai pas cette très dure leçon.

Il faut presque de l'héroïsme aujourd'hui à un Québécois pour croire en l'Accord du lac Meech, pour exprimer ses